

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.12.172.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - Travaux de  
construction - Lot n°  
9 "métallerie -  
serrurerie intérieure"  
: avenant n° 6**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.172.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
9 "METALLERIE - SERRURERIE INTERIEURE" : AVENANT N° 6**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2014 a attribué le lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » à la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 376 312,50 € HT (marché de base avec option n°3).

Par délibération n°98 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value de 7 403,50 € HT qui a porté le montant du marché à 383 716,00 € HT.

Par délibération n°10 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value de 5 194,96 € HT qui a porté le montant du marché à 388 910,96 € HT.

Par délibération n°59 B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en moins-value de 6 403,23 € HT qui a ramené le montant du marché à 382 507,73 € HT.

Par délibération n°99 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 en plus-value de 97 013,00 € HT qui a porté le montant du marché à 479 520,73 € HT.

Par délibération n°141 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 en moins-value de 2 064,60 € HT qui a ramené le montant du marché à 477 456,13 € HT.

Différents ajustements du marché en plus-value dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N° 1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – demande du SDIS ou du bureau de contrôle technique.

Motif 1

- comblement des vides abouts de garde-corps de l'escalier d'accès au Monde Comprendre	2 800,00 € HT
- fabrication d'encadrement acier inox pour finition des boîtiers de prises	588,00 € HT

Motif 2

- main courante complémentaire sur l'escalier béton n°21 adjacent au toboggan	2 919,97 € HT
---	---------------

Montant total en plus-value	----- 6 307,97 € HT
-----------------------------	------------------------

Le montant de l'avenant n°6 en plus-value est de 6 307,97 € HT.

Le montant du marché passe de 477 456,13 € HT à 483 764,10 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 28,55 % par rapport à son montant initial de 376 312,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°6 au lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » dont le titulaire est la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour des travaux d'un montant en plus-value de 6 307,97 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  11 décembre 2015	<u>Affiché le :</u>  11 décembre 2015